

AFFAIRE N° 26. - Redevance au SERVICE de l'ENREGISTREMENT pour des concessions d'eau pour l'occupation du Domaine Public.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'INSPECTEUR CENTRAL de l'ENREGISTREMENT et des DOMAINES m'a adressé la facture relative à diverses redevances pour l'année 1970, savoir :

- <u>échéance du 1.1.70</u>	- concession d'eau dans 9 sources à Saint-Denis	700 Frs
- <u>échéance du 24.10.70</u>	- concession des eaux du Grand Bassin à Saint-Denis	100 Frs
- <u>échéance du 2.8.70</u>	-/ concession des eaux de la Ravine du "BRAS-PITON"	100 Frs
- <u>échéance du 23.12.70</u>	- autorisation d'effectuer une prise d'eau d'un débit de 11 l/s Ravine du "Boucan Launay"	100 Frs
- <u>échéance du 5.9.70</u>	- concession d'eau "Source Couderc" ...	100 Frs
- <u>échéance du 1.1.70</u>	- autorisation de passage sous la route par un égout collecteur d'eaux usées RN2, P.K. 4,100	500 Frs
- <u>échéance du 1.1.70</u>	- autorisation de passage sous la route par un égout collecteur d'eaux usées à Saint-Denis RN1, Route du Littoral	500 Frs
- <u>échéance du 1.1.70</u>	- autorisation de faire traverser la route par un égout collecteur d'eaux usées RN2 (rue Maréchal Leclerc et du Butor)	500 Frs
		<hr/> <hr/>
		2 600 Frs

Je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir approuver cette dépense qui sera imputée au Chapitre 926 - Article 634 et au Chapitre 932 du Budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Oh
Saint-Denis le 10 Août 1970
Bon de l'Etat
Le Secrétaire Général
Signé : Ch. Tardieu
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Bergeon